

Règlement d'utilisation des box 1 et 2 d'expérimentation

Date d'entrée en vigueur du présent règlement: jj/mm/aaaa.

Responsable de la Plateforme Epsylab : Lionel Brunel.

Cette charte validée par le Conseil du Laboratoire a pour but d'énoncer les règles d'utilisation des locaux et du matériel mis à la disposition des utilisateurs, et les conditions d'accès à ces ressources. Le respect de ces règles ainsi que les principes du Comité d'Ethique du laboratoire Epsilon et de la signature de sa charte est indispensable.

DOMAINES D'APPLICATION

Cette règlement s'applique :

- Au matériel informatique :
- Aux logiciels
- Au locaux et à leur environnement
- A la sauvegarde des données à la charge de l'utilisateur de la plateforme
- A la déontologie de l'utilisateur

PROCÉDURE

Les utilisateurs désirant avoir accès aux locaux pour une durée déterminée devront pour cela réserver le box une semaine à l'avance en envoyant un mail à l'adresse epsylab.planning@gmail.com. Le nombre de participants et la nature de la réservation (Pédagogie, Analyse de données et/ou Expérimentation sur des participants humains) devront être indiqués. Les utilisateurs dont la nature de la réservation est l'expérimentation seront prioritaires sur les autres demandes. Les utilisateurs devront également indiquer dans le mail la date de réservation, les créneaux horaires, ainsi que l'heure d'arrivée et l'heure de départ. Le cas échéant, l'enseignant-chercheur référent de l'étude devra être en copie du mail. Un mail de confirmation lui sera alors renvoyé pour lui indiquer, selon sa disponibilité, la réservation du ou des box. Les utilisateurs doivent sauvegarder leurs données. Les opérations de maintenance de la plateforme auront lieu en juin de chaque année à ce titre les données des utilisateurs seront effacées.



QUI ?

L'accès aux locaux et au matériel est réservé aux membres du laboratoire Epsylon :

- étudiants de Master 2 (sous réserve de convention de stage avec le laboratoire)
- doctorants
- post-doctorants (contractuels avec le laboratoire)
- chercheurs statutaires.

UTILISATION

Lors de la confirmation de votre réservation, le code du bureau 162 sera communiqué permettant l'accès aux box. Le bureau 162 étant un espace de travail, l'utilisateur s'engage donc à ne pas communiquer ce code, à respecter ceux qui y travaillent et à bien fermer la porte en partant. De plus, l'utilisateur s'engage à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, et à faire respecter cette règle auprès des participants. Le non-respect du matériel et/ou des locaux engage la responsabilité personnelle de l'utilisateur.

CODE DE DÉONTOLOGIE

Dans le cadre d'une utilisation des locaux à but expérimental, l'utilisateur s'engage à ce que tous les participants de l'expérience lisent, remplissent et signent un « formulaire de consentement ». Rappelons que l'utilisateur devra en ce sens respecter le principe de la déclaration d'Helsinki (juin 1964) dans le cadre d'une expérimentation avec des participants humains.

FIN DE DROIT D'ACCÈS

Le droit d'accès à ces salles sera révisé chaque année par le Conseil du Laboratoire Epsylon. Le non-respect de la présente charte peut entraîner la suspension ou l'annulation des droits d'utilisation par le CL du laboratoire.

Je soussigné(e) [nom, prénom] _____ [n° étudiant] _____, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Signature :